

AVIS DE RADIATION

Dossier n° : 06-21-03346

AVIS est par les présentes donné que **M^{me} Gloriane Blais** (n° de membre : 200279-5), ayant exercé la profession d'avocate dans les districts de Saint-François, Roberval, Mégantic et Québec, a été déclarée coupable le 2 mars 2023, par le Conseil de discipline du Barreau du Québec, d'infractions commises entre les 18 et 30 mai 2021 et le ou vers le 17 juin 2021, à savoir :

Chef n° 1

A manqué à son devoir d'agir avec honneur, dignité, intégrité, respect, modération et courtoisie, en publiant divers propos sur sa page Facebook « Gloriane Blais avocate experte en anti-corruption » et en mettant en ligne sur le même réseau social, une vidéo dans laquelle elle suggère entre autres, en alléguant la peur, qu'elle pourrait au nom des enfants vaccinés poursuivre leurs parents pour négligence, contrevenant ainsi à l'article 4 du Code de déontologie des avocats;

Chef n° 2

Dans une vidéo qu'elle a ensuite mise en ligne sur sa page Facebook « Gloriane Blais avocate experte en anti-corruption », a manqué à ses devoirs envers la profession en critiquant sans retenue ou sans fondement la compétence, le comportement et la qualité des services d'un avocat, contrevenant ainsi à l'article 132, alinéa 2, du Code de déontologie des avocats.

Le 16 mai 2023, le Conseil de discipline imposait à **M^{me} Gloriane Blais** une radiation du Tableau de l'Ordre pour une période de deux (2) mois sur le premier chef de la plainte et une période de radiation de deux (2) semaines sur le second chef de la plainte, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment.

Ces sanctions imposées par le Conseil de discipline étant exécutoires à l'expiration des délais d'appel, selon l'article 158 du *Code des professions*, **M^{me} Gloriane Blais** est radiée du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec pour une période de **deux (2) mois** à compter du **20 juin 2023**.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 64.1 de la *Loi sur le Barreau* et des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 22 juin 2023

Catherine Ouimet, avocate, MBA
Directrice générale